



Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 02/03/2020
ID : 063-200071199-20200224-CCPL_2020_37-DE

Projet de convention pour la mise en place d'un partenariat entre la Médiathèque entre Dore et Allier et le FAB Limagne de Plaine Limagne

Entre :

La communauté de communes Plaine Limagne,

Représentée par son Président, Monsieur Claude RAYNAUD

Sise, 158, Grande rue - BP 23 - 63260 Aigueperse

Agissant en vertu de la délibération n° 2019-124 concernant le FAB Limagne, situé 3 place François Seguin - 63350 Maringues

Et :

La communauté de communes Entre Dore et Allier,

Représenté par son Président, Monsieur Florent MONEYRON

Sise, 29, avenue de Verdun – 63190 Lezoux

Agissant en vertu de la délibération en date du 17 juin 2019 concernant la Médiathèque, située 1 rue du docteur Grimaud - 63190 Lezoux

Ci-après conjointement désignée "les parties"

Préambule

Soucieuses de s'inscrire dans une dynamique culturelle d'échange et de collaboration avec les acteurs du numérique, les deux communautés de communes souhaitent organiser des échanges de pratiques.

La communauté de communes Plaine Limagne s'est engagée pour développer le numérique sur son territoire et notamment avec la mise en service de son FAB Limagne. Cet espace est aménagé de machines performantes à commande numérique (2 découpes laser, 1 imprimante vinyle, 3 imprimantes 3D, 1 presse à chaud, 1 imprimante transfert, 1 scanner 3D, 1 découpe adhésive, un parc de 10 ordinateurs ...).

La communauté de communes Entre Dore et Allier s'est dotée d'une médiathèque nouvelle génération et a développé un espace « La fabrique » avec un équipement de machine à commande numérique (1 brodeuse, 1 imprimante 3D...).

L'ambition est de partager les connaissances et les savoirs tout en mutualisant les équipements qui sont très proches géographiquement afin de répondre aux attentes des usagers.

Article 1: Objet de la convention

La présente convention définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour la mise en place de formations, d'ateliers collectifs dans le cadre d'une politique d'inclusion numérique mis en place par les deux communautés de communes,
- la médiathèque apportera ses savoirs et ses compétences quant à l'application de pratiques participatives, des outils de médiation.
- le FAB Limagne accompagnera les agents de la médiathèque quant à l'utilisation des machines.

Article 2: Objectifs et organisation générale du partenariat

Les partenaires définissent et mettent en cohérence leurs objectifs et modalités d'investissement en matière d'équipements, de services, de formation et d'accompagnement afin de dégager une ambition partagée.

Le partenariat a pour objectif de :

- permettre l'acquisition des compétences numériques,
- développer les pratiques de médiation, de communication et de collaboration,
- développer les relations entre les utilisateurs de la médiathèque entre Dore et Allier et les makers du FAB Limagne de Plaine Limagne.
- mettre en place des ateliers collectifs entre les 2 parties.

Dans ce cadre de partenariat,

- la médiathèque entre Dore et Allier peut s'appuyer sur l'équipe FAB Limagne,
- le FAB Limagne de Plaine Limagne peut s'appuyer sur l'équipe numérique de la médiathèque.

Article 3: Engagement des signataires

Article 3.1: Engagement de la communauté de communes Entre Dore et Allier

La communauté de communes s'engage à :

- partager son savoir et ses méthodes d'organisation pour ce type d'atelier, ses outils de médiation,
- solliciter ses adhérents et son public dans le cadre des ateliers collectifs,

Article 3.2: Engagement de la communauté de communes Plaine Limagne

La communauté de communes s'engage à :

- former les agents de la médiathèque entre Dore et Allier en charge du numérique sur toutes les machines du FAB Limagne,
- accompagner les utilisateurs dans l'utilisation des machines une fois les 3 niveaux de formation acquises après adhésions,
- accueillir les ateliers collectifs pour la conception et réalisation des projets.

Article 4: Planning et horaires

Les formations des 2 agents, les réunions préparatoires seront planifiées suivant les disponibilités des 2 parties et le planning du FAB Limagne et de la médiathèque (Annexés à la convention)

Les ateliers collectifs devront se planifier suivant le planning des 2 services.

Toutes rencontres feront l'objet d'un rendez-vous, fixés d'un commun accord. Dans le cas d'une impossibilité de l'une ou l'autre des parties, celle-ci devra prévenir à l'avance de son absence dans un délai raisonnable, sauf cas de force majeure.

Article 5 : Conditions financières

Les formations pour les 2 agents de la médiathèque seront offertes par le FAB Limagne. Les 2 agents devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile, copie de la carte d'identité et signature du consentement RGPD.

L'accueil des ateliers collectifs, les réunions d'échanges, les réunions de préparation n'engageront pas de contrepartie financière pour les 2 parties.

Les participants souhaitant réaliser leur projet devront contracter une adhésion annuelle, régler le temps machines et la matière première suivant les tarifs en vigueur à la date de la convention. Ces tarifs peuvent évoluer dans le temps. (Annexe à la convention).

Article 6 : validité de la convention

La présente convention sera établie pour une année du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021, en vue du partenariat proposé en octobre 2019.

Fait à

Le

Communauté de communes Plaine Limagne
Le Président,

Communauté de communes Entre Dore et Allier
Le Président,

Claude RAYNAUD



Florent MONEYRON